VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND

Coordonné par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le volontariat franco-allemand fait partie du Service civique. Ce dispositif permet à un français âgé de 18 à 25 ans de travailler comme volontaire dans une association. Les missions, d'une durée de 10 à 12 mois, sont établies sur une base de réciprocité. L'indemnité est la même qu'en service civique.

https://vfa-in.ofaj.org/

Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ):
51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 - Paris
https://www.ofaj.org/